



LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2018

LES DELIBERATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRES DE L'ACCUEIL

Affichées en mairie le **02 JUIL. 2018**

INSTALLATION DE FREDERIC MOREIRA EN TANT QUE CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Monsieur Frédéric MAUPIN de son mandat d'élus et en vertu de l'article L.270 du code électoral, le Maire installe le suivant de liste, Monsieur Frédéric MOREIRA en tant que conseiller municipal.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL

Le Conseil a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 31 mai 2018.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION « AGIR POUR LA VALORISATION PAR L'EMPLOI ET LES COMPETENCES » (A.V.E.C.)

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte de la désignation de Monsieur Frédéric MOREIRA en qualité de représentant de la commune au sein de l'association « Agir pour la Valorisation par l'Emploi et les Compétences » (A.V.E.C.).

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'OFFICE LOCAL D'ANIMATION

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte de la désignation au sein de l'Office Local d'Animation des représentants communaux suivants :

- Rose-Marie SAINT-GERMES AKAR,
- Frédéric MOREIRA,
- Adeline GELYS,
- Serge GOUGEROT,
- Philippe GREENBAUM,
- Valérie MOTHE.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU SEIN DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAXIMILIEN

Le Conseil, à l'unanimité, désigne pour représenter la commune de Saint-Ouen l'Aumône et siéger au sein du Groupement d'Intérêt Public MAXIMILIEN :

- En qualité de délégué titulaire : Madame Nedjma ABDELLALI ;
- En qualité de délégué suppléant : Monsieur Antoine ARTCHOUNIN.

BUDGET PRINCIPAL 2017 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil, par 23 voix pour, 5 abstentions et 2 contre, approuve le compte administratif 2017 – budget général et donne quitus aux Maires, successivement Alain RICHARD puis Laurent LINQUETTE, pour leur gestion en 2017.

BUDGET PRINCIPAL 2017 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil, par 26 voix pour et 7 abstentions, approuve le compte de gestion du budget général 2017 du Comptable Public de Cergy Collectivités.

BUDGET PRINCIPAL 2017 - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil, par 26 voix pour et 7 abstentions, décide de reprendre et d'affecter les résultats de l'exercice 2017 du budget Ville en section d'investissement à hauteur de 7 252 675,42 € pour couvrir le besoin de financement qui se décompose ainsi :

- résultat d'investissement : -3 556 818,90 € ;
- restes à réaliser (recettes engagées juridiquement restant à percevoir - dépenses engagées juridiquement restant à mandater) inscrits en report : -1 586 921,52 € ;
- annulation de l'emprunt inscrit initialement au budget primitif 2018 : -2 108 935 €.

Il décide d'affecter le reliquat du résultat à la section de fonctionnement pour alimenter l'autofinancement à hauteur de +710 130,90 € et précise que cette reprise de résultat tient compte des restes à réaliser.

BUDGET ANNEXE DU GOLF 2017 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil, par 23 voix pour et 7 abstentions, approuve le compte administratif 2017 – budget annexe « Golf » et donne quitus aux Maires, successivement Alain RICHARD puis Laurent LINQUETTE, pour leur gestion en 2017.

BUDGET ANNEXE DU GOLF 2017 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil, par 26 voix pour et 7 abstentions, approuve le compte de gestion du budget annexe « Golf » 2017 du Comptable Public de Cergy Collectivités.

BUDGET ANNEXE DU GOLF 2017 – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil, par 26 voix pour et 7 abstentions, décide de reprendre et d'affecter le résultat de l'exercice 2017 du budget du Golf en sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Report du résultat cumulé de la section d'investissement 2017 de +46 425,97 euros (recette au compte 001 « résultat d'investissement reporté ») ;
- Report du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2017 de +20 306,39 euros (recette au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ») ;

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 – BUDGET GENERAL DE LA VILLE

Le Conseil, par 26 voix pour et 7 abstentions, décide d'annuler le montant de l'emprunt inscrit au budget primitif, soit 2 108 935 €. Il adopte par chapitres, la section d'investissement du budget supplémentaire de la ville pour l'année 2018, arrêtée en dépenses et en recettes à 6 557 491,74 €.

Il adopte par chapitres, la section de fonctionnement du budget supplémentaire de la ville pour l'année 2018, arrêtée en dépenses et en recettes à 1 387 029,90 €.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 – BUDGET ANNEXE DU GOLF

Le Conseil, par 26 voix pour et 7 abstentions, adopte par chapitre, la section d'investissement du budget supplémentaire du golf pour l'année 2018 en suréquilibre, arrêtée à 0,00 euros en dépenses et 46 425,97 euros en recettes et la section de fonctionnement du budget supplémentaire du golf pour l'année 2017 en suréquilibre, arrêtée à 2 000,00 euros en dépenses et 20 306,39 euros en recettes .

Il note que le budget du Golf reste en suréquilibre sans être considéré en déséquilibre.

MISE EN PLACE DE LA CARTE D'ACHAT

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la mise en place de la carte d'achat, nouveau dispositif de paiement, pour la commune de Saint-Ouen l'Aumône pour une durée de 4 ans dans les conditions suivantes :

- mise à disposition de 4 à 15 cartes d'achat ;
- montant plafond global annuel des règlements : 250 000 € au début de la mise en œuvre du programme ; au cours du déploiement la Ville se laisse la possibilité d'augmenter ce montant plafond jusqu'à 500 000 €.

Il décide que dans un premier temps, les services bénéficiaires de la carte d'achat sont :

- Le Secrétariat général pour les achats d'alimentation et « fêtes et cérémonies » ;
- La Direction de la Communication pour les achats « fêtes et cérémonies », la documentation et les livres ;
- La Direction des Systèmes d'information pour l'acquisition de matériels informatique, audiovidéo ou de téléphonie ,

Il dit qu'en fonction des résultats observés, le déploiement par étape sera envisagé pour d'autres services et nature de dépenses et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à nommer les porteurs de carte d'achat par arrêté contractualisant le périmètre d'utilisation.

MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR DIVERSES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU BUDGET GENERAL

Le Conseil, à l'unanimité, créé une nouvelle autorisation de programme concernant l'opération « reboisement de la coulée verte ». Il modifie les montants et l'échéancier des crédits de paiement de l'ensemble des opérations gérées en AP/CP et note que les opérations sont inscrites à l'annexe IV B2.1 du budget général 2018.

RAPPORT 2017 D'UTILISATION DES DOTATIONS ACCORDEES AU TITRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE ET DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte du rapport d'utilisation des dotations accordées au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et de la Dotation de Solidarité Urbaine pour l'année 2017.

RAPPORT 2017 RELATIF AU FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE DE FRANCE

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte du rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France 2017.

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DES BOURSEAUX ET DU GROUPE SCOLAIRE JEAN-JACQUES ROUSSEAU PAR LA MISE EN PLACE DE MODULAIRES, CONVENTIONS DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CACP A LA COMMUNE

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la convention d'attribution de fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise au profit de la commune et le plan de financement pour les travaux d'extension des groupes scolaires Bourseaux et Jean-Jacques Rousseau.

Il autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

CONVENTION AVEC ORANGE DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX CHEMIN DE LIESSE

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et les actes subséquents et dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

ADHESION DE LA COMMUNE A LA CENTRALE D'ACHAT DU SYNDICAT VAL D'OISE NUMERIQUE

Le Conseil, à l'unanimité, décide de l'adhésion de la commune à la Centrale d'achat du syndicat Val d'Oise Numérique et approuve la convention d'adhésion qui s'y rapporte. Il approuve la cotisation annuelle fixée à 5% du montant total des achats de l'année précédant celle du versement de sa cotisation et autorise le Maire ou son représentant à signer tous actes relatifs à cette adhésion.

CONVENTIONS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS EN CONTREPARTIE DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A ADOMA DANS LE CADRE DES PROJETS DE CONSTRUCTION DES RÉSIDENCES SOCIALES SIMONE VEIL ET DENIS PAPIN

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions de réservation de logements.

BUDGET PRINCIPAL VILLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2017- BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIIONS

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières, effectuées au cours de l'année 2017, annexé au compte administratif pour 2017 – Budget général.

RETROCESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE SITUEE RESIDENCE SAINT LOUIS

Le Conseil, à l'unanimité, autorise l'acquisition à titre gratuit, auprès de la résidence Saint-Louis, de l'emprise foncière d'une contenance de 253 m² à détacher de la parcelle cadastrée BI n°165. Il décide de leur classement dans le domaine public communal et autorise le Maire ou son représentant à signer les actes d'acquisition afférents. Il dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

ECHANGES SANS SOULTE D'ESPACES FONCIERS SITUES RESIDENCE JEAN GIONO

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les échanges fonciers sans soulte suivants entre la ville et la copropriété Jean Giono :

- Cessions par l'assemblée générale de la copropriété Jean Giono à la ville de deux emprises foncières de contenances respectives d'environ 3 m² et 72 m² à détacher de la parcelle BK n°301 ;
- Cessions par la ville à l'assemblée générale de la copropriété Jean Giono d'une emprise foncière de 5 m² à détacher de la parcelle cadastrée BK n°39 et une emprise foncière de 35 m² désaffectée et déclassée du domaine public.

Il autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié portant sur ces échanges fonciers et dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – TRANSFORMATION DE POSTES PERMANENTS

Le Conseil, à l'unanimité, autorise les transformations et modifications suivantes :

Au 1^{er} juillet 2018 :

Emploi/Service	Ancien Grade	Nouveau Grade	Temps de travail
Gestionnaire Energie – Gros travaux de rénovation – Accessibilité et sécurité Services techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Technicien Principal de 2ème classe	Temps complet
Directeur de la crèche des Oursons <i>Délibération du 14 mars 1990</i>	Infirmière en soins généraux de classe supérieure	Infirmière en soins généraux de classe normale	Temps complet
Conducteur de travaux, voirie et réseaux divers - Services techniques <i>Délibération du 31 mai 2018</i>	Technicien	Ingénieur	Temps complet

Au 1^{er} septembre 2018 :

Emploi/Service	Ancien Grade	Nouveau Grade	Temps de travail
ATSEM au sein de la crèche des Oursons	Agent de maîtrise	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Directeur-adjoint de la crèche familiale	Puéricultrice de classe normale	Infirmier en soins généraux de classe normale	Temps complet
Agent de surveillance de la voie publique (ASVP)	Gardien-brigadier	Adjoint technique	Temps complet

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des emplois liée aux avancements de grade, il fait au 1^{er} septembre 2018 les transformations de postes suivantes :

Emploi/Service	Grade actuel	Nouveau grade	Temps de travail
Directeur financier <i>Délibération du 29 juin 1982</i>	Attaché	Attaché principal	Temps complet
Sécrétaire graphiste au sein du service communication <i>Délibération du 15 septembre 2011</i>	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Agent état civil en charges des élections (1 poste) <i>Délibération du 28 septembre 2017</i>	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Assistante administrative au sein de l'animation locale <i>Délibération du 25 juin 2015</i>	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps non complet (30 heures hebdomadaires)
Hotesse d'accueil à la maison de quartier de chenervières <i>Délibération du 20 décembre 2007</i>	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (25 heures hebdomadaires)
Surveillant du domaine public	Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Agent de service et de restauration	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Agent de service et de restauration (3 postes)	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Agent des espaces verts (3 postes)	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Animateur dans les centres de loisirs	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (3 postes)	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Directeur de la crèche du Saut du Loup <i>Délibération du 4 juin 1992</i>	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	Infirmier en soins généraux hors classe	Temps complet

Emploi/Service	Grade actuel	Nouveau grade	Temps de travail
Agent de médiathèque en charge de la gestion des fonds musicaux et des bandes dessinées adulte <i>Délibération du 5 juillet 2012</i>	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet

Il ajoute que, compte tenu des demandes du service en charge du contrôle de légalité et du comptable public, il apparaît nécessaire de modifier les précédentes délibérations en précisant l'emploi, le grade et la mention de pouvoir recourir à un contractuel :

Au 1^{er} juillet 2018 :

Emploi/Service	Grade	Temps de travail
Animateurs dans les centres de loisirs (1 poste)	Adjoint d'animation	Temps complet
Assistante polyvalente au service des affaires sociales (1 poste)	Adjoint administratif	Temps complet

Au 1^{er} septembre 2018 :

Emploi/Service	Grade	Temps de travail
Animateurs dans les centres de loisirs (6 postes)	Adjoint d'animation	Temps complet
Animateurs dans les centres de loisirs (2 postes)	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Directeur d'un centre de loisirs (4 postes)	Adjoint d'animation	Temps complet
Directeur d'un centre de loisirs (2 postes)	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Directeur-adjoint d'un centre de loisirs (5 postes)	Adjoint d'animation	Temps complet
Directeur-adjoint d'un centre de loisirs (1 poste)	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Directeur-adjoint d'un centre de loisirs (1 poste)	Animateur	Temps complet
Coordinateur(trice) des centres de loisirs (1 poste)	Rédacteur	Temps complet
<i>Délibération du 17 mars 2016</i>		
Cuisinière de la crèche du Saut du Loup (1 poste)	Adjoint technique	Temps complet
Agent de surveillance de la voie publique (3 postes)	Adjoint technique	Temps complet
Agent de surveillance de la voie publique (1 poste)	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Chargé de mission politique de la ville <i>Délibération du 18 décembre 2008</i>	Attaché	Temps non complet (17h30 hebdomadaires)
Coordinateur adjoint – Antenne d'animation des quartiers (1 poste) <i>Délibération du 19 mars 2009</i>	Animateur	Temps complet
Animateur de quartier (1 poste)	Adjoint d'animation	Temps complet
Agent chargé du gardiennage et de l'entretien de gymnases (3 postes)	Adjoint technique	Temps complet (1) Temps non complet (17h30 hebdomadaires) (2 postes)

En cas de recrutements infructueux, il autorise l'autorité territoriale à recourir au recrutement d'un agent contractuel sur la base des articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et dit que le tableau des emplois permanents prend en compte la modification à compter de cette date.

Il dit que les crédits nécessaires au paiement des traitements et charges sociales sont inscrits au budget 2018.

DETERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE 2018

Le Conseil, à l'unanimité, fixe le taux maximum d'avancement à chaque grade supérieur comme suit :

CATEGORIE C

FILIERE	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS 2018
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	30 %
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	20 %

FILIERE	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS 2018
ANIMATION	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	0 %
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	20 %

FILIERE	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS 2018
MEDICO-SOCIALE	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	0 %

FILIERE	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS 2018
SOCIALE	Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	20 %
	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	0 %

FILIERE	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS 2018
TECHNIQUE	Agent de maîtrise principal	0 %
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	10 %
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	15 %

FILIERE	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS 2018
CULTURELLE	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	35 %

CATEGORIE B

FILIERE	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS 2018
ANIMATION	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	0 %
	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	0 %

FILIERE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIOS 2018
SOCIALE	Educateur principal de jeunes enfants	0 %

FILIERE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIOS 2018
TECHNIQUE	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100 %

CATEGORIE A

FILIERE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIOS 2018
ADMINISTRATIVE	Attaché principal	100 %

FILIERE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIOS 2018
MEDICO-SOCIALE	Infirmier en soins généraux hors classe	50 %
	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	0 %

FILIERE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIOS 2018
CULTURELLE	Bibliothécaire principal	0 %

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les modifications du règlement intérieur des activités périscolaires.

TARIFS PERISCOLAIRES

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les tarifs périscolaires présentés ci-dessous :

L'accueil du matin (De 7h00 à 8h30)

Quotients selon le barème 2018	A 0 à 379.98 €	B1 379.99 à 456.01 €	B2 456.02 à 570 €	B3 570.01 à 760.02 €	C4 760.03 à 950.03 €	C5 950.04 à 1140.02 €	D 1140.03 à 1330.05 €	E +1330.05 €	Extérieurs
Tarifs 2018									
	1.91	2.08	2.32	2.64	3.04	3.40	3.77	4.35	7.02
Majoration (+50%)	2.86	3.12	3.47	3.96	4.56	5.10	5.66	6.53	10.54
Tarifs 2018 modifiés									
	1.43	1.56	1.74	1.98	2.28	2.55	2.83	3.26	5.26
Majoration (+50%)	2.10	2.34	2.61	2.97	3.42	3.82	4.24	4.89	7.89

L'accueil du soir (De 16h30 à 19h00)

Quotients selon le barème 2018	A 0 à 379.98 €	B1 379.99 à 456.01 €	B2 456.02 à 570 €	B3 570.01 à 760.02 €	C4 760.03 à 950.03 €	C5 950.04 à 1140.02 €	D 1140.03 à 1330.05	E +1330.05 €	Extérieurs
Tarifs 2018									
	2.54	2.77	3.10	3.56	4.05	4.58	5.07	5.83	8.41
Majoration (+50%)	3.81	4.15	4.64	5.33	6.07	6.87	7.60	8.75	12.62
Tarifs 2018 modifiés									
	2.12	2.31	2.58	2.97	3.37	3.82	4.22	4.86	7.00
Majoration (+50%)	3.18	3.46	3.87	4.45	5.05	5.73	6.33	7.29	10.50

L'étude-accueil

Quotients selon le barème 2018	A 0 à 379.98	B1 379.99, à 456.01 €	B2 456.02 à 570 €	B3 570.01 à 760.02 €	C4 760.03 à 950.03 €	C5 950.04 à 1140.02 €	D 1140.03 à 1330.05 €	E +1330.05 €	Extérieurs
Tarifs 2018									
Etudes accueil	3.54	3.99	4.29	5.06	5.82	6.51	7.32	8.21	11.53
Majoration (+50%)	5.30	5.98	6.43	7.59	8.73	9.76	10.99	12.32	17.30
Tarifs 2018 modifiés									
Etudes accueil	3.23	3.64	3.91	4.62	5.32	5.94	6.69	7.48	10.49
Majoration (+50%)	4.84	5.46	5.86	6.93	7.98	8.91	10.03	11.22	15.73

Mercredi

Quotients selon le barème 2018	A 0 à 379.98 €	B1 379.99 à 456.01 €	B2 456.02 à 570 €	B3 570.01 à 760.02 €	C4 760.03 à 950.03 €	C5 950.04 à 1140.02 €	D 1140.03 à 1330.05 €	E +1330.05 €	Extérieurs
Tarifs 2018									
Accueil à la journée	9.09	9.99	11.08	12.72	14.54	16.36	18.17	20.90	
Majoration (+50%)	13.63	14.98	16.62	19.08	21.81	24.54	27.25	31.35	
Accueil à la journée tenant compte d'un PAI (fourniture d'un panier repas par les familles)	8,54	9,44	10,53	12,17	13,99	15,81	17,62	20,35	
Majoration (+50%)	12,81	14,16	15,79	18,25	20,98	23,71	26,43	30,52	

Vacances

Quotients selon le barème 2018	A 0 à 379.98 €	B1 379.99 à 456.01 €	B2 456.02 à 570 €	B3 570.01 à 760.02 €	C4 760.03 à 950.03 €	C5 950.04 à 1140.02 €	D 1140.03 à 1330.05 €	E +1330.05 €	Extérieurs
Tarifs 2018									
Accueil à la journée	9.09	9.99	11.08	12.72	14.54	16.36	18.17	20.90	
Accueil à la journée tenant compte d'un PAI (fourniture d'un panier repas par les familles)	8,54	9,44	10,53	12,17	13,99	15,81	17,62	20,35	

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ FORAIN

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la modification du règlement intérieur du marché d'approvisionnement et dit que lesdites modifications entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2018.

FIXATION DES TARIFS DES INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LES SUPPORTS MUNICIPAUX DE COMMUNICATION

Le Conseil, à l'unanimité, fixe la grille de tarifs des insertions publicitaires du plan de ville 2018 comme suit :

TARIFS HT / RÉGIE PUBLICITAIRE JOURNAL MUNICIPAL « SOA INFO »		
Emplacement	Hauteur x largeur en cm	Tarifs Journal HT
4° de couverture	21 x 27	1 540 €
3° de couverture	21 x 27	1 410 €
2° de couverture	21 x 27	1 480 €
Page intérieure	21 x 27	1 290 €
Demi-page intérieure	10,5 x 13,5	710 €
Tiers de page intérieure		550 €
Quart de page intérieure		390 €
Carte de visite		220 €
	<i>Remise nouveau client</i>	- 5%
	<i>Remise fidélité</i>	- 0%
	<i>Remise bouclage</i>	- 20%
	<i>Remise couplage</i>	- 5%
	<i>Remise commerce et artisanat de Saint-Ouen l'Aumône</i>	- 10%
TARIFS HT / RÉGIE PUBLICITAIRE JOURNAL MUNICIPAL « SOA INFO »		
	<i>Remises quantitatives :</i>	
	<i>De 2 à 5 parutions réservées</i>	- 5%
	<i>De 6 à 9 parutions réservées</i>	- 7%
	<i>Pour 10 parutions réservées</i>	- 10%
	<i>Remise professionnelle (elle est accordée à tout annonceur utilisant un intermédiaire professionnel conformément à la loi Sapin)</i>	- 15%
TARIFS HT / RÉGIE PUBLICITAIRE GUIDE PRATIQUE ANNUEL		
Emplacement	Hauteur x largeur en cm	Tarifs Guide pratique HT
4° de couverture	13 x 19	1 960 €
3° de couverture	13 x 19	1 680 €
2° de couverture	13 x 19	1 680 €
Page intérieure	13 x 19	1 370 €
Demi-page intérieure	13 x 9	740 €
Tiers de page	13 x 6	470 €
Quart de page	13 x 4,5	370 €
Carte de visite	13 x 2 ou 6 x 4,25	210 €
	<i>Remise nouveau client</i>	- 5%
	<i>Remise fidélité</i>	- 10%

	<i>Remise bouclage</i>	- 20%
	<i>Remise couplage</i>	- 5%
	<i>Remise commerce et artisanat de Saint-Ouen l'Aumône</i>	- 10%
	<i>Remise professionnelle (elle est accordée à tout annonceur utilisant un intermédiaire professionnel conformément à la loi Sapin)</i>	- 15%
TARIFS HT / RÉGIE PUBLICITAIRE PLAQUETTE CULTURELLE L'IMPRÉVU		
Emplacement	Hauteur x largeur en cm	Tarifs Plaque culture HT
4 ^e de couverture (pleine page)	13 x 19	950 €
2 ^e de couverture (pleine page)	13 x 19	880 €
Partenariat via apposition d'un logotype		350 €
	<i>Remise nouveau client</i>	- 5%
	<i>Remise fidélité</i>	- 10%
	<i>Remise bouclage</i>	- 20%
	<i>Remise couplage</i>	- 5%
	<i>Remise professionnelle (elle est accordée à tout annonceur utilisant un intermédiaire professionnel conformément à la loi Sapin)</i>	- 15%
TARIFS HT / RÉGIE PUBLICITAIRE PLAN DE LA VILLE		
Emplacement	Hauteur x largeur en cm	Tarifs Plan de la ville HT
4 ^e de couverture	20 x 9,5	1 890 €
3 ^e et 2 ^e de couverture	20 x 9,5	1 590 €
Page intérieure	20 x 9,5 (ou 9,5 x 20)	1 390 €
3/4 page intérieure	14,5 x 9,5 (ou 9,5 x 20)	1 090 €
1/2 page intérieure	9,5 x 9,5 (ou 4,5 x 20)	810 €
Quart de page intérieure	9,5 x 9,5 (ou 4,5 x 20)	450 €
Carte de visite	13 x 2 ou 6 x 4,25	290 €
	<i>Remise nouveau client</i>	- 5%
	<i>Remise fidélité</i>	- 10%
	<i>Remise bouclage</i>	- 20%
	<i>Remise couplage</i>	- 5%
	<i>Remise commerce et artisanat de Saint-Ouen l'Aumône</i>	- 10%
	<i>Remise professionnelle (elle est accordée à tout annonceur utilisant un intermédiaire professionnel conformément à la loi Sapin)</i>	- 15%

Il fixe le taux de rémunération du titulaire du marché à 39% par parution.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil a pris acte des décisions prises par le Maire au titre des articles L. 2122-22-2°, 4°, 5°, 6°, 11°, 15° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Prochain conseil municipal : le 11 octobre 2018 à 20h30 à l'Hôtel de Ville.

Le Maire,


Laurent LINQUETTE

